

REÇU A LA PRÉFECTURE

18 AVR. 2006

Service instructeur  
Mission Langue et Culture Régionales

N° 8<sup>e</sup>/3506

Service consulté

**CONVENTION DE POLITIQUE LINGUISTIQUE REGIONALE 2000/2006  
VERSEMENT ANNUEL AU FONDS DE CONCOURS ACADEMIQUE  
LANGUE ET CULTURE REGIONALES  
(Programme E 058 – Langue et Culture Régionales)**

Résumé : *La convention de politique linguistique régionale 2000/2006 suppose pour le Département du Haut-Rhin un versement en 2006 de 915 000 €. Un premier mandatement pourrait intervenir dès à présent et à hauteur de 450 000 € et le solde de 465000 € à partir de septembre.*

Selon la convention de politique linguistique régionale 2000/2006 « l'Etat, la Région et les deux Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin et tous les partenaires intéressés conjuguent leurs efforts pour valoriser les langues (dialectes alsaciens et allemand) et les cultures régionales d'Alsace et en renforcer la connaissance et la pratique. Cette volonté tient compte de la situation et des atouts spécifiques de l'Alsace, de la vocation d'ouverture européenne et internationale exigeant des formations plurilingues ».

Au regard des engagements de l'Etat, les collectivités territoriales se sont engagées à verser chacune 6 402 858 € (de 2000 à 2006 inclus).

« La commission quadripartite détermine d'année en année les actions et les programmes ainsi que les moyens de financement ». En conséquence, la convention n'a pas établi d'échéancier et celui-ci est élaboré d'année en année.

L'échéancier actuel est le suivant :

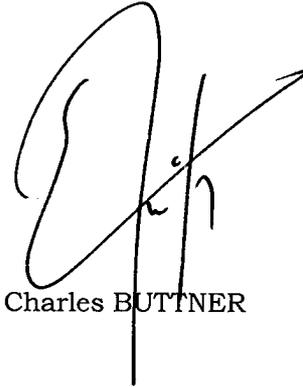
Participation du Haut-Rhin au Fonds de Concours L.C.R.								
Année de la convention	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Solde non budgété
Soit en Euros	609 796 €	1 006 163 €	1 128 122 €	853 715 €	915 000 €	915 000 €	915 000 €	60062 €
Montant cumulé	609 796 €	1 615 959 €	2 744 081 €	3 597 796 €	4 512 796 €	5 427 796 €	6 342 796 €	6 402 858 €

REQU A LA PREFECTURE

18 AVR. 2006

Il est proposé d'autoriser le versement de la participation départementale à hauteur de 915 000 € au titre de l'exercice 2006 (chapitre 65737 fonction 28, programme E 058, enveloppe 17941), en 2 versements l'un dès à présent de 450 000 € et l'autre en septembre de 465 000 €. au Fonds de concours Langue et culture régionales relevant de l'intendant du lycée Couffignal . Le versement éventuel du solde, soit 60062 €, devra faire l'objet d'une inscription budgétaire en DM2 et d'une décision préalable de la Commission quadripartite Etat/Région/Départements.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER